

Finances

REF : DAF2014044

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Transformation en participations définitives des avances versées à SEQUANO Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement "Port Chemin Vert"

EXPOSE :

La Ville d'Aubervilliers a confié en 1991 à la SIDEC l'aménagement des rues du Port et du Chemin Vert.

Afin de financer le portage foncier de l'opération d'aménagement, le Conseil général a attribué à la Ville deux subventions de 8 375 665 € en 2002 et 1 533 521 € en 2003.

Entre 2002 et 2004, la Ville a reversé ces subventions à la SIDEC, sous forme d'avances remboursables pour un montant total de 9 909 186 €.

La concession d'aménagement, transférée à Plaine Commune en 2008, a pris fin en 2011.

Le protocole de clôture de la concession a été signé le 25 mai 2012 entre Plaine Commune et Sequano Aménagement (ex-SIDEC).

Dans le bilan de clôture, en date du 16 novembre 2013, les avances de trésorerie consenties par la Ville viennent équilibrer le bilan financier de l'opération. Elles revêtent dès lors le caractère de participations définitives.

Il convient donc de constater la transformation de ces avances en participations définitives dans les comptes de la Ville.

Cette constatation se traduira par la passation d'une opération d'ordre budgétaire, équilibrée en dépenses et en recettes, entre le compte 274 « Prêts » et le compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

La somme de 9 909 186 € donnera ensuite lieu à un amortissement annuel de 660 612 € durant 15 ans.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014044

Signataire : MP

OBJET :Transformation en participations définitives des avances versées à SEQUANO Aménagement dans le cadre de la concession d'aménagement "Port Chemin Vert"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.300-5,

Vu la concession d'aménagement passée entre la Ville d'Aubervilliers et la SIDEDEC le 22 novembre 1991 sur le secteur rue du Chemin Vert,

Vu la concession d'aménagement passée entre la Ville d'Aubervilliers et la SIDEDEC le 27 novembre 1991 sur le secteur rue du Port,

Vu la délibération n° 264 du 23 octobre 2002 portant attribution d'une avance de trésorerie de 8 375 665 € à la SIDEDEC dans le cadre de l'opération « rue du Chemin Vert »,

Vu la délibération du 6 mars 2003 approuvant l'avenant n° 1 aux conventions de concession, portant regroupement des opérations rue du Port et rue du Chemin Vert, et cet avenant en date du 13 mars 2003,

Vu la délibération n° 308 du 27 novembre 2003 portant attribution d'une avance de trésorerie de 1 533 521 € à la SIDEDEC dans le cadre de l'opération d'aménagement « rue du Port – rue du Chemin Vert »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 006/08 en date du 29 janvier 2008 transférant l'opération Port Chemin Vert à la communauté d'agglomération Plaine Commune, et l'avenant n° 4 en date du 2 décembre 2008 par lequel Plaine Commune a été substituée à la Ville d'Aubervilliers dans les droits et obligations du traité de concession,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 215/09 du 13 octobre 2009 approuvant l'avenant n° 5, et cet avenant n° 5, par lequel Plaine Commune a pris acte de la substitution de SEQUANO Aménagement à la SIDEDEC,

Vu la délibération du conseil communautaire n°12/93 du 22 mai 2012 portant approbation du « protocole de clôture de la concession d'aménagement rues du Port et du chemin Vert à Aubervilliers » signé entre Plaine commune et SEQUANO Aménagement,

Vu le bilan de clôture de l'opération,

Considérant que le Conseil général des Seine-Saint-Denis a versé à la Ville d'Aubervilliers deux subventions de 8 375 665 € (année 2002) et 1 533 521 € (année 2004), soit un montant total de 9 909 186 €, afin de participer au portage foncier de l'opération d'aménagement Port Chemin Vert,

Considérant que la Ville d'Aubervilliers a, subséquemment, versé à Sequano Aménagement des avances de trésorerie en 2002, 2003 et 2004, pour un montant total de 9 909 186 € afin de permettre le remboursement d'emprunts liés au portage foncier de l'opération Port Chemin Vert,

Considérant que ces avances sont devenues des subventions équilibrant le bilan de clôture de l'opération,

Considérant qu'il y a lieu de transformer ces avances en participations définitives,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la transformation en participations définitives des avances de trésorerie versées à SEQUANO Aménagement, au titre de la concession d'aménagement Port Chemin Vert, pour un montant total de 9 909 186 €.

DIT qu'il en résultera la passation d'une opération d'ordre budgétaire entre le compte 274 « Prêts » et le compte 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé », pour laquelle les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2014.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

